



LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRÉNÉES

LA FEUILLE VERTE

.....
n° 248 avril-mai-juin 2017
.....

TOULOUSE (toujours?) explosive

par Alain CIEKANSKI et Rose FRAYSSINET, des Amis de la Terre Midi Pyrénées

Depuis la 1^{ère} guerre mondiale

Pendant la première guerre mondiale, l'ensemble de la zone qui comprend l'île du Ramier, les Oustalous, le site d'AZF (ex ONIA), Tolochimie, les zones du Chapitre et de Thibaud, les Sables d'Auzin, jusqu'au voisinage des sources de Clairfont, appartenait à l'Armée. Une vaste usine y employait plus de 30 000 salariés et produisait poudre et explosifs en tout genre. A la fin de la guerre, la demande en explosifs a fortement chuté. La poudrerie, dite de BRAQUEVILLE, s'est retrouvée avec d'énormes stocks de nitrocellulose, appelée aussi coton poudre, fulmicoton, poudre B ou poudre sans fumée : les

Américains qui soutenaient l'effort de guerre des Français en avaient expédié des quantités astronomiques arrivant à Toulouse, loin du front, par trains entiers. Cette nitrocellulose a alors été stockée, principalement dans **4 ballastières** (étangs) entre la Saudrune et la Garonne, à l'entrée Sud de Toulouse (à

proximité immédiate du site AZF et maintenant à 500 m de l'Oncopôle). Ces ballastières avaient été créées pour en contenir théoriquement de 50 000 à 100 000 tonnes. Dans les années qui ont suivi, la presse a relayé très rapidement les craintes des spécialistes et des Toulousains. Elle titrait qu'il y avait sur site **«suffisamment de poudre pour faire sauter tout le Département** », ou bien s'inquiétait du risque d'empoisonnement des sources de Clairfont qui alimentaient Toulouse en eau potable.

En Novembre 2001, deux mois après la catastrophe d'AZF, le Préfet de Région alors en poste a témoigné à la Commission d'Enquête Parlementaire sur la sécurité des

Installations Industrielles : « C'est un dossier que je connais bien car **il me préoccupe vivement (...)**. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, sur ce sujet, d'organiser plusieurs réunions de travail, y compris à Paris, au ministère de la Défense...»

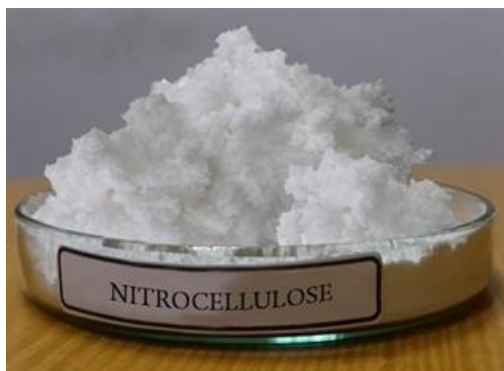
Urgence à ne rien faire ?

La Direction Générale des Armées (DGA) a toujours estimé que la nitrocellulose est inerte et ne pose aucun problème de sécurité tant qu'elle est sous l'eau : il est urgent de ne rien faire !

Or, la nitrocellulose est un produit extrêmement dangereux. Dans certaines conditions elle est même auto-inflammable. De nombreux et graves accidents ont eu lieu.

En France : en rade de Toulon en 1911 ou à Bergerac entre les deux guerres mondiales et en 2011.

Ailleurs : à Texas City (USA) en 1947, à Bombay (Inde) en 1944, la ville de Halifax (Canada) a été quasiment rasée en 1917.



Dans les jours qui ont suivi la catastrophe AZF, des anciens salariés du site nous avaient alertés : « *des caisses d'explosifs ont été balancées dans l'eau à partir de barges dans les ballastières, ou ont été enfouies dans les zones avoisinantes du Chapitre et de Thibaud..., mais aussi au terrain militaire du Fauga. Une simple butte de terre leur servant alors de sécurité...* »

... suite en page 2

... suite de l'article Ballastières de la page 1

Les Amis de la Terre avaient immédiatement relayé ces informations dans les instances où ils siégeaient, en particulier au SPPPI, Secrétariat Permanent pour la Protection des Problèmes Industriels. Nous avons aussi alerté la presse que ces ballastières étaient à l'abandon, non sécurisées et que l'accès à la nitrocellulose y était libre. Nous avons organisé des visites de plusieurs heures avec des journalistes (presse, radio et télévision)... ce qui aura eu pour effet de faire clôturer sérieusement le site, puis de le sécuriser avec des pompes pour que la nitrocellulose soit toujours sous l'eau même en cas de grave sécheresse...

Le directeur de Grande Paroisse (alors propriétaire du site avant de le restituer à la DGA), avait alors déposé une plainte contre nous et plusieurs journalistes pour y être entrés sans autorisation. Quelques années plus tard, cette plainte a été classée sans suite par le procureur.

Dans les années 90, les Amis de la Terre avaient dénoncé en vain la montée en puissance du pôle chimique de Toulouse qui constituait une « véritable bombe » au cœur de la ville, par son développement sur ces anciens terrains militaires. 10 ans après AZF, nous avons eu malheureusement raison : à Toulouse, le 13 décembre 2011, dans l'entreprise de carton Saica Pack située dans la zone du Chapitre, un incendie s'est déclaré suite à une explosion. Selon Maurice Barate, directeur de cabinet du préfet de Haute-Garonne, elle serait due à de petits bâtonnets de nitrocellulose contenus dans les sous-sols qui « proviendraient des anciennes activités de la poudrerie de Braqueville, qui a occupé le terrain durant de très longues années »... Comme nous l'avions annoncé et malgré les démentis de la Direction Générale des Armées, les sous-sols du site renferment effectivement de la nitrocellulose.

Dépolluer, oui ! mais comment ?

Une expérience malheureuse de dépollution des ballastières avait été menée entre 1973 et 1975. La nitrocellulose extraite était brûlée à l'air libre en dégageant un panache de NOx (oxydes d'azote : gaz irritants), visible depuis la RN20. L'entreprise ayant fait faillite avant la fin de son chantier, la nitrocellulose était restée en place. On ne se souciait à l'époque ni d'environnement ni de la santé des riverains. Aujourd'hui la DGA prétend qu'il resterait moins de 5000 tonnes de nitrocellulose au fond de l'eau.

Vendredi 13 janvier 2017, le Premier Ministre Bernard Cazeneuve a déclaré « qu'il allait demander au Ministère de la Défense, propriétaire de ces ballastières, que les travaux de dépollution soient engagés avant fin 2022 »...

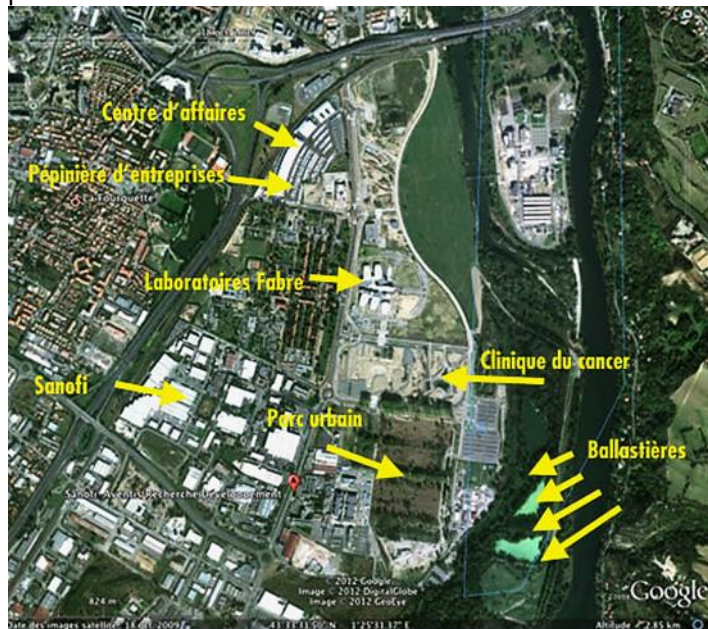
De nombreuses questions se posent :

- Quelle crédibilité accorder à cette annonce intervenant à quelques semaines d'une fin de mandature, et qui serait engagée après la fin du mandat présidentiel à venir ?
- Quelle technologie sera utilisée pour détruire cette nitrocellulose et dépolluer le site ?
- Incinération sur site ou hors site ?
- Ou bio-remédiation par bactéries, sachant qu'il faut stabiliser 1 kg de nitrocellulose avec 9 kg de sable ?

- Doit-on transporter la nitrocellulose par 150kg dans l'eau et dans des fûts de 220 litres pour incinération à Angoulême ?
- Il faudra traiter la nitrocellulose mélangée à la vase des ballastières, ce qui représentera plus de 120 000 tonnes à dépolluer.

Une zone Seveso provisoire devra être créée à proximité immédiate des fenêtres de l'Oncopôle, à la grande inquiétude de ses salarié-e-s.

Quel est le coût prévisionnel de cette dépollution ? Quels seront les calendriers d'enquête publique, de phase de test, des travaux de dépollution ? Quel impact sur le projet de téléphérique ? Quelles garanties de préservation de l'environnement ?



Paradoxe

Ces ballastières sont dans un cadre naturel exceptionnel. En bordure de Garonne, elles sont dans une zone verte naturelle doublement protégée : en tant que site d'intérêt communautaire (SIC) au titre de la directive « Habitats » de Natura 2000, et par un classement en zone de protection spéciale (ZPS), au titre de la directive « Oiseaux » de Natura 2000, d'une zone limitrophe au sud.

Laissées à l'abandon, de riches faune et flore s'y sont installées, dont des espèces protégées : des orchidées (Orchis Vanillée), des Grenouilles agiles (renata dalminata, appelées aussi « pisseuses » : c'est leur moyen de défense !), des milans noirs, des libellules bleutées (Agrion de Mercure)...

Comme nous le disions déjà en 2010, la DGA depuis qu'elle a repris le site en 2004, est plus prompte à protéger la riche faune et flore qu'à dépolluer les ballastières.

Quoi qu'il en soit, il est de notre devoir de réhabiliter, voire de dépolluer ce site qui aura alors pour vocation de renforcer la trame verte et bleue du Sud de l'agglomération toulousaine.

NON à la réouverture de la mine de SALAU

par le Comité Ecologique Ariégeois
<http://www.cea09ecologie.org>



A Couflens-Salau en Ariège, près des sources du Salat, un gisement exploité de 1971 à 1986, est à nouveau convoité pour le tungstène et accessoirement l'or. Selon un communiqué de presse, le Permis Exclusif de Recherche Minière de Couflens a été accordé le 21 octobre 2016 par le Secrétaire d'Etat à l'Industrie, à la société Variscan Mines. Cette junior (sept ingénieurs et cadres plus le président, M. Jack Testard) est une filiale de la société d'exploration minière Variscan Mines Limited à capitaux australiens et singapouriens. A l'unisson avec le gouvernement qui attise la récente fièvre minière, Variscan prétend faire la démonstration de « la mine responsable » à Couflens. Alors pourquoi les habitants refusent ce projet minier ?

Une galerie de recherche (section 25 m², longueur jusqu'à 2 km) serait ouverte près du Salat, à l'entrée du village de Salau ou plus en amont. Le fond de l'ancienne mine étant inondé, les milliers de m³ d'eau chargée en minéraux et en arsenic, une fois évacués par cette galerie pentue, ne pourraient que rejoindre le Salat tout proche. Aux habitants le bruit, une noria de gros camions de déblais sur la petite route, les poussières, la dépréciation de leurs biens et le départ des résidents qui iraient chercher le calme ailleurs !

Les survols de recherche géophysique hélicoptée impacteraient la douzaine d'espèces avicoles montagnardes présentes dans la Zone de Protection Spéciale incluant le secteur du PERM, dont les gypaètes nicheurs très sensibles aux dérangements. Les sondages profonds porteraient atteinte à la flore locale, à la microfaune, aux eaux qui font naître cette rivière abritant le chabot (poisson à grosse tête), la fario de souche, le desman (petit mammifère), la loutre. Pourtant le dossier de demande n'a pas prévu d'incidences négatives liées aux travaux, ce qui n'a ému ni le service instructeur de la DREAL (Direction régionale), ni la Préfète. En phase d'exploitation, la pollution des eaux utilisées et celle des résidus de traitement du minerai s'ajouteraient au transport et au stockage des déblais.

Il y a pire encore à craindre dès les recherches, car au temps de l'ancienne mine, des études ont montré que l'explosion, le concassage, le broyage et le transport du minerai libéraient un mélange toxique de poussières d'actinolite (variété d'amiante), d'arsénopyrites et de silice responsables, en seulement 15 ans d'activité de l'ancienne mine, de pathologies pulmonaires graves chez des mineurs.

Comment croire les conjectures avantageuses de Variscan sur la taille du gisement restant, sur la durée de l'exploitation, sur le nombre d'emplois créés, sur la performance de ré-intégrer la totalité des résidus miniers dans l'ancienne exploitation, sur la perspective d'une filière de traitement du tungstène ? Une « mine verte » qui laisserait un après-mine de rêve avec une installation d'énergie géothermique... Une mine « humaine » qui respecterait les populations et les travailleurs. Pourtant ses experts se sont employés à alimenter une fausse controverse scientifique en niant jusqu'à la possibilité géologique de la présence d'amiante à Salau !

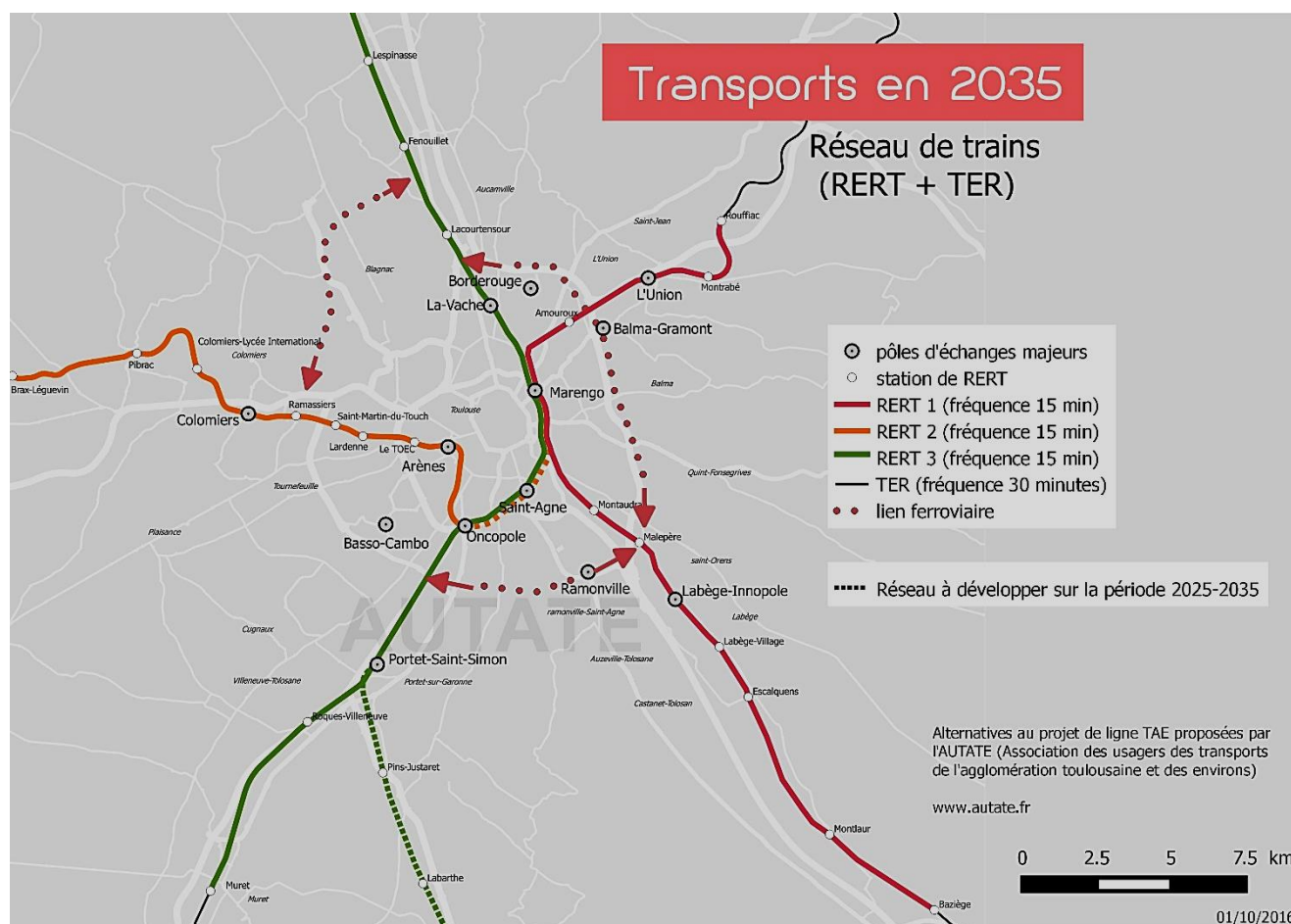
Tandis que l'administration, les deux députés et une association en faveur du projet, disent que les recherches seront encadrées, contrôlées, notamment grâce aux autorisations de travaux, nous constatons qu'une convergence d'intérêts veut imposer un projet dangereux à un village qui a toutes les raisons de refuser.

Nous soutenons l'opposition de la mairie et des habitants qui ont écrit : « Aujourd'hui, une population stable et dynamique anime ce territoire de montagne orienté vers l'agropastoralisme et un tourisme de qualité. La qualité de vie et la très haute qualité environnementale et patrimoniale qui caractérisent cette haute vallée du Salat ont largement participé à sa revitalisation. Une nouvelle exploitation minière à Salau remettrait en cause les choix de vie et de développement de cette vallée ». Depuis sa création en décembre dernier, l'association Stop Mine Salau fédère et élargit la mobilisation des nombreux opposants. Une pétition qui a recueilli plus de 6100 signatures et un documentaire « Mine de rien » produit par Mediacoop sont accessibles par le site de l'association SMS <http://www.stopminesalau.com>



Mais pourquoi donc une troisième ligne de métro à Toulouse ?

par les Amis de la Terre Midi Pyrénées



Depuis 20 ans, les Amis de la Terre de Midi-Pyrénées (ATMP) sont en pointe pour promouvoir tramway, bus et vélo. Ils continuent leur action aujourd'hui avec l'association des Usagers des Transports publics de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs (AUTATE).

Depuis 2014, la nouvelle majorité de Toulouse a stoppé la création des lignes de bus en site propre et de tramways prévus dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) actuel, et a lancé l'étude d'une troisième ligne de métro. Le projet final s'étend sur 28km en un arc Nord et Est pour un coût astronomique estimé à 2,1 milliards €.

Vu son coût, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a imposé un grand débat de juin à décembre 2016. Son rapport publié en février 2017 montre une adhésion majoritaire des participants à cette 3ème ligne, mais il fait le constat que cette même majorité ne se sent pas en capacité de juger l'enjeu financier. Or c'est bien là que se joue l'avenir des déplacements et de la pollution dans l'agglomération.

Pour un niveau financier comparable, les Amis de la Terre et l'AUTATE ont montré qu'il est possible de réaliser un réseau de transport en commun alliant train, métro, tramway, bus en site propre et vélo pour toute l'agglomération et ses environs, en particulier pour desservir les zones d'emploi et de résidence au-delà de la rocade.

D'ailleurs, le rapport de la Commission demande que le **contre-projet de l'AUTATE** soit « évalué sérieusement par un comité scientifique indépendant ».

Pour réaliser le métro, les élus doivent faire approuver un nouveau Plan de Déplacement Urbain (PDU), dit Projet Mobilités 2025 2030, afin d'y inclure cette 3ème ligne et de supprimer tramways et bus en site propre.

... suite en page 5

.. suite de la page 4, Pourquoi une 3^{ème} ligne de métro ?

Consultée fin février 2017 en tant que Personne Publique Associée, les Amis de la Terre Midi-Pyrénées ont donné un **AVIS DÉFAVORABLE au projet Mobilités 2025-2030** sur le constat qu'il n'induit pas une baisse sensible de la part modale de la voiture individuelle au profit des transports publics, du vélo et de la marche. Du fait de l'augmentation de la population, la pollution persistera, les rejets de Gaz à Effet de Serre (GES) resteront élevés, ainsi que le gaspillage énergétique. Ce projet ne respecte donc pas la loi sur l'air qui demande à revenir à la qualité de l'air de 1996. Il ne remédiera pas au handicap actuel des personnes ne pouvant se déplacer en voiture.

L'enquête publique est annoncée pour la fin de l'année 2017. D'ici là, les décideurs devront valider le financement de cette 3^{ème} ligne, sachant que son budget prévisionnel dépasse largement les capacités d'une collectivité déjà endettée par les 2 premières lignes.

Les ATMP rappellent que c'est là un retour à une politique passée qui nous a conduit à un taux de 60% de déplacements en voiture dans l'agglomération (dernière enquête), taux le plus élevé d'Europe parmi les agglos de plus de 200 000 habitants. Le taux des déplacements en vélo de 2 % est insignifiant comparé aux agglomérations européennes plus vertueuses.

Urbanisme et transports marchent de pair. Cette politique favorable à la voiture continuera de favoriser l'installation de zones d'activités et d'habitat en périphérie de plus en plus éloignée, donc une croissance des déplacements en voiture. Le refus de s'engager en faveur d'un RER sur l'étoile ferrée toulousaine ne fait que renforcer cette tendance



Pour diminuer le trafic de banlieue (plus de la moitié des déplacements) avec des embouteillages récurrents, nous persistons à demander le développement d'un réseau express vélo (voir aussi l'association 2P2R), et d'un RER sur toute l'étoile ferroviaire de Toulouse, avec des fréquences de 30 mn ou 15mn, et des dessertes traversant l'agglomération sans terminus à la gare de Matabiau.

Le cœur de notre projet partagé avec l'AUTATE consiste à baisser fortement et rapidement le trafic automobile. Nous persistons dans notre demande de réaliser au plus vite un réseau de tramway, de bus prioritaires et de pistes cyclables en cœur d'agglomération, en prenant l'espace occupé par le stationnement automobile.

Sources : > ATMP <http://amisdelaterremp.free.fr/spip.php?article613>,
> AUTATE <http://autate.fr>,
> 2 Pieds 2Roues <http://2p2r.org/>

Nous écrire ATMP, 36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse ou midipyrenees@amisdelaterre.org

Nous téléphoner....: 07 81 90 49 93

S'informer <http://amisdelaterremp.free.fr/> et www.amisdelaterre.org

EN BREF ! EN BREF ! EN BREF ! EN BREF ! EN BREF ! EN BREF !

par Odile Fournier, des Amis de la Terre Midi Pyrénées

Fête de l'Arbre

Pour lancer la Fête de l'Arbre place de la Daurade à Toulouse où, il y a une vingtaine d'années, les ATMP ont planté un arbre toujours présent, nous avons besoin de vos idées et de vos forces.

Si vous êtes prêt-e-s à nous aider à préparer cette journée, prenez contact avec nous par courriel à lafetedelarbre@laposte.net

Au cours d'une journée festive centrée sur le végétal, taille douce, fruitiers anciens, teintures végétales avec des stands et ateliers, quelques exemples d'idées à mettre en place : concours photo sur les arbres remarquables, établir un parcours sur les plus beaux arbres de Toulouse, etc.

Du squat au rachat collectif : pérennisation de La Chapelle

L'Association l'Atelier Idéal qui gère le lieu de La Chapelle, rue Danielle Casanova, est en cours de discussions avec la mairie de Toulouse, propriétaire des lieux. La mairie est prête à consentir un statut provisoire sous forme de bail de longue durée, avec une redevance de 500 € /an, dans l'attente du rachat collectif de La Chapelle par une société à créer, relevant de l'économie sociale et solidaire.

La mairie est également prête à s'engager par une promesse unilatérale de vente valable 5 ans, au prix de 100 000 €. L'Association s'engage quant à elle à effectuer les travaux de mise aux normes relatifs aux ERP (Etablissement Recevant du Public).

L'Association fait appel au financement participatif :

<https://www.helloasso.com/associations/la-chapelle/collectes/du-squat-au-rachat-collectif>

A l'instar des Amis de la Terre vous pouvez effectuer un don à l'association Atelier Idéal pour apporter vous aussi votre soutien au projet.

Nucléaire, 2 bonnes lectures

- **La Farce cachée du nucléaire** : Le réseau Sortir du Nucléaire accuse les centrales nucléaires d'être de « véritables passoires » dans un livre publié aux Yasnost Editions, « La Farce cachée du nucléaire ». L'auteur de cet ouvrage à charge est présenté comme un membre du sérail d'EDF sous pseudonyme. Il a eu accès notamment à des notes internes qui éclairent d'un jour nouveau des incidents déjà connus.

Vous pouvez vous en procurer des exemplaires auprès des Amis de la Terre à l'occasion de leurs rencontres avec le public (soirées mensuelles salle Léonce Castelbou, ou à l'Assemblée générale du 22 avril prochain) au prix de 12 €, dont 2 € reversés à l'association « les enfants de Tchernobyl ».

- **Ma Vie Atomique**, de Jean Songe, éditions Calmann-Lévy, disponible en librairie.

Rencontre avec l'auteur le 10 mai prochain. Voir annonce page suivante.

Y'a bon nano !

Après plusieurs mois d'enquête, Agir pour l'Environnement a constitué une liste de plus de 200 produits alimentaires susceptibles de contenir des nanoparticules.

Il s'agit de produits qui contiennent des additifs que l'on peut retrouver à l'échelle nanoparticulaire :

E171 ou dioxyde de titane : colorant qui sert à blanchir et à opacifier

E172 ou oxyde de fer : colorant blanc, rouge, argent ou or

E551 ou dioxyde de silicium : antiagglomérant qui sert à éviter la formation de grumeaux

Ces additifs sont dangereux pour la santé et l'environnement, pourtant vous les retrouvez dans les produits du quotidien dont plus de la moitié est destinée aux enfants :

bonbons, chewing-gums, chocolats, mélanges d'épices, pâtisseries, soupes, plats préparés...

source : www.infonano.org

Assemblée Générale des Amis de la Terre Midi Pyrénées

Vous avez adoré la lecture de notre journal et vous désirez devenir un Ami de la Terre ?

Rien de plus simple !

Venez faire connaissance avec notre association lors de son AG le 22 avril entre 10 h et 16 h à notre local 36 rue Bernard Mulé 31400 Toulouse (Métro François Verdier + 10 mn à pied). Vous pourrez adhérer sur place.

Mercredi 10 mai à 20 h 30 à la salle du Sénéchal

17, rue de Rémusat à Toulouse (métro Capitole)

Soirée-débat avec Jean SONGE autour de son livre



Jean Songe est auteur de polars ayant quitté les turpitudes de la Région parisienne pour émigrer avec sa famille dans le Sud-Ouest, il est venu s'installer sans le savoir à quelques kilomètres de Golfech et s'est mis à rechercher des informations sur le nucléaire, les radiations, les scandales en lien avec l'atome... Son travail nous plonge dans une enquête inquiétante et accablante sur l'industrie nucléaire. Dans "Ma vie atomique", il dévoile combien cette filière est, à l'image des centrales vieillissantes, bourrées de failles et de fissures et il nous prévient :

« Ce livre est une imposture, qui ne répond à aucun critère scientifique validé par la communauté internationale. Ce ramassis de faits et de racontars n'est que la somme d'inquiétudes que poserait la filière nucléaire qui finirait par inspirer la peur. Ce livre se veut aussi peu scientifique que la psychanalyse (où, comme disait Adorno: " rien n'est vrai que ses exagérations "), c'est une interprétation, en l'occurrence d'un cauchemar réel ».

« En tant qu'écrivain de roman noir, Jean Songe prouve son attirance malsaine pour le côté sombre des choses du monde. Une des tâches de l'écrivain, selon lui, serait de critiquer ce monde, mais il use de biais cognitifs, d'arguments d'autorité, ne connaît pas la " street epistemology", cite des interviews (qui ne sont pas des preuves, et les analyses qu'il fournit ne font pas



consensus. Qu'il ait passé plus de 2 années à scruter la filière ne change rien à l'affaire. On peut donc ranger Jean Songe dans la catégorie des climato-sceptiques ou des paranoïaques complotistes. Qu'on se le dise ! »

Mardi 11 avril à 20 h 30 à la salle du Sénéchal

17, rue de Rémusat à Toulouse (métro Capitole)

Soirée-débat avec Jean CLOUTIER* autour de son film : « Le bien-vivre simplicitaire d'un café à l'autre »



Les adeptes du mouvement de **la simplicité volontaire** proposent un mode de vie simplifié. Ils s'activent à conscientiser le plus grand nombre en propageant leurs idées et leurs expériences de diverses manières : cafés philos, colloques, conférences, lectures théâtrales des œuvres du premier écologiste politique Henry David Thoreau... Ce film documentaire en expose un concentré.

*Président des  **Amies de la Terre de Québec**

Où en est le 3ème Procès AZF ?

Par Rose Frayssinet, des Amis de la Terre Midi Pyrénées



Nous étions là le 24 janvier à l'ouverture du 3ème Procès AZF devant la Cour d'Appel de Paris où une délégation des associations s'était rendue.

Mais aussi à Toulouse, devant le centre de congrès Pierre Baudis avec les mêmes banderoles « **AZF 21/09/2001 Total responsable** », « **Pas d'impunité pour le crime industriel** » et nos gilets orange fluo (*ni gilets, ni banderoles ne pourront rentrer dans la salle où est retransmis le procès...*).

Une forêt de journalistes nous entourait, bien plus nombreux que nous. Seule notre frustration de ne pas avoir le procès en direct à Toulouse les intéressait. La retransmission s'avérera calamiteuse, son inaudible, une image des avocats de dos. Nous étions loin de la qualité de la salle Mermoz à Toulouse pour les 2 premiers procès.

Procès fleuve, plus de 2800 parties civiles, 187 témoins qui tous ont été cités et devaient être à Paris ou avec une excuse valable (*certains sont morts !*), plus de 40 avocats dont plus de la moitié pour les prévenus Grande Paroisse et son directeur. Relaxés en première instance au bénéfice du doute, Serge Biechlin, le directeur de l'usine, et la société Grande-Paroisse, filiale de Total, ont été condamnés en appel pour « homicides involontaires ». Cet appel a été cassé à la demande de Total.

A Toulouse tout le monde peut assister à la retransmission, après une fouille sévère. Dès le premier jour on pouvait compter 3 à 400 personnes dans la salle Pierre Baudis.

Ce procès fleuve doit durer 18 semaines, avec un calendrier bien établi, les mardi et mercredi à partir de 13h30, les jeudi à partir de 9h pour la journée. Il est évident que les parties civiles (victimes) ne pourront pas faire le voyage à Paris tout au long du procès, même si elles sont défrayées.

La première semaine du procès, l'association « Plus Jamais ça » qui a demandé que Total soit jugé, a été entendue. Après de courtes plaidoiries des avocats des parties civiles puis de Total, la Citation Directe sur son éventuelle responsabilité sera examinée au mois d'avril. Il est à remarquer que le 23 janvier, la veille du procès, la fédération des industries de la CGT avait manifesté devant la Tour de la Défense, demandant que « Total soit jugé et condamné ».

Le procès a commencé vraiment dès la deuxième semaine avec l'examen des constatations, du site, des produits. Vont se succéder, tout au long des

semaines, les témoins et experts cités par le Parquet Général ou la Défense. On sent une exaspération de la police judiciaire, quand pour la troisième fois elle doit expliquer comment l'enquête interne menée par Total « a massacré la scène du crime ». Quant aux experts judiciaires, qui vont expliquer la géologie du cratère et le sens de la détonation, ils seront, comme lors des deux premiers procès, attaqués pied à pied par les avocats de la Défense et leurs experts dont on imagine que leur version ne colle pas.

Puis viendront ensuite les témoignages, l'analyse des phénomènes, lumineux, sismiques acoustiques, 16 ans après...

Les cinquième et sixième semaines, toutes les hypothèses de la cause de la catastrophe sont abordées : piste électrique, aéronefs, d'autres accidents industriels et bien sûr « l'acte intentionnel », en clair la piste terroriste, une bombe oubliée sous le hangar 221, le dernier scoop étant la nitrocellulose (cette piste sera examinée le 7 mars). Les avocats de la Défense veulent instiller le doute.

Les prochaines semaines la piste chimique retenue sera exposée, comme explication de la cause de l'explosion, bien intéressante pour ceux qui ont encore des doutes.

La Présidente de la Cour d'Appel et ses juges assesseurs doivent résister aux arguties des avocats de la Défense et garder leur calme pour mener à bien ce troisième procès et pour qu'aucun incident ne soit prétexte à une nouvelle cassation.

Le Ministère Public avait déposé ses « réquisitions écrites » dès le premier jour du procès. Y sont énumérés tous les manquements de l'industriel dans la gestion de ses installations et leur exploitation. Ce qui le conduit à proposer la culpabilité de Grande Paroisse et de son directeur.

Pour nous, qui avons suivi les deux premiers procès, entendre encore les avocats des prévenus reprendre les mêmes pistes déjà écartées ou de nouvelles chaque fois plus farfelues, nous conforte dans notre volonté de faire reconnaître la responsabilité de Total

LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS !

Bulletin d'adhésion à retourner à

Amis de la Terre de Midi-Pyrénées, 36 rue Bernard Mulé 31400 Toulouse.

Cotisation (*)

Souhaitable pour une personne : 33 €
 un couple : 59 €
 Petit budget : 10 € ou un peu plus

Abonnement au journal des Amis de la Terre France *La Baleine* 7 €

Dons (*)€

(*) à 66 % déductible des impôts

Montant total versé :

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre des ATMP) Espèces Virement

Date :/...../.....

Nom: Prénom :

Pour une adhésion couple, nom et prénom du conjoint :

.....

Adresse :

.....

Tél :

Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire (environ 4 messages par mois, merci de ne pas remplir si vous la recevez déjà), **mon Email** (en majuscules) :

.....

Mes centres d'intérêt : Agriculture, Air, Arbres-Forêt, Biodiversité naturelle et cultivée, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Énergie, Habitat bioclimatique, Nano-Technologies, Nucléaire, Pollution électromagnétique, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme

Ou

Autres

.....

.....

Compétences :



**Les Amis
de la Terre**

La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi Pyrénées n° 248 avril-mai-juin 2017 imprimé par nos soins

Directeur de publication : Daniel Roussée Relecture : Odile Fournier Mise en page, composition : Monique Hervet ISSN : 1967-6719

Nous écrire ATMP, 36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse ou midipyrenees@amisdelaterre.org

Nous téléphoner...: 07 81 90 49 93

S'informer <http://amisdelaterremp.free.fr/> et www.amisdelaterre.org